Département fédéral de justice et police
DFJP
Palais fédéral ouest
3003 Berne

Berne, le 18 septembre 2025

Prise de position de la Fédération Suisse des Parlements des Jeunes (FSPJ) concernant la Modification du code des obligations (Prolongation du congé pour les activités de jeunesse extrascolaires), consultation 2024/94

Monsieur le Conseiller fédéral Beat Jans,
Mesdames et Messieurs,

La Fédération Suisse des Parlements des Jeunes (FSPJ) vous remercie de lui avoir donné la possibilité de prendre position. En tant que centre de compétences politiquement neutre pour l'éducation à la citoyenneté et la participation politique des jeunes, nous saluons la modification proposée du code des obligations, tant en ce qui concerne la prolongation du nombre de jours que l'extension du champ d'application aux activités de l'enfance et de la jeunesse en milieu ouvert. Le Conseil fédéral envoie ainsi un signal clair en faveur du renforcement de l'engagement bénévole des jeunes, lequel est un prérequis important pour soutenir leur participation politique et sociétale. En tant qu'organisation faîtière de plus de 60 parlements des jeunes, la FSPJ s'engage avec ses organisations membres pour des conditions-cadres qui permettent une représentation adéquate des préoccupations des jeunes dans la politique suisse. Une de nos priorités est de favoriser l'engagement politique efficace des jeunes à long terme et ainsi le renforcement de la société civile. À ce titre, le congé jeunesse représente un outil important pour l'atteinte de cet objectif.

Depuis 1991, tou-te-s les employé-e-s et apprenti-e-s de moins de 30 ans qui s'engagent bénévolement dans une organisation culturelle, sportive ou sociale en faveur de la jeunesse ont droit à cinq jours de congé supplémentaires par an. Le congé jeunesse permet aux jeunes de s'engager sous différentes formes. Ces engagements peuvent être des activités de direction – organisation d'événements de groupe, de soirées-débats, d'activités le week-end ou encore des participations à des cours de formation et à des modules de formation continue.

Chaque année, environ 621 millions d'heures de travail sont accomplies par des personnes bénévoles. Calculé sur une valeur de salaire moyen, ceci correspond à une valeur monétaire de 34 milliards de francs suisse[1]. Cependant, l'engagement bénévole formel ou informel est en net recul depuis 1997. En l'espace de 23 ans, la part de personne s'engageant de manière bénévole est passée de 26.5% à 16%[2]. En effet, la volonté à s'engager dans certains domaines tels que la politique ou les associations professionnelles a diminué. Entre 1997 et 2016, l'engagement bénévole dans les fonctions politiques ou publiques d'ailleurs reculé d'environ 70%[3]. Ce reflux s'observe également chez les jeunes, dont l'engagement politique diminue de manière

[1] Office fédéral de la statistique, Communiqué de presse : La valeur du travail non rémunéré se montait à 434 milliards de francs en 2020, 5 décembre 2022
[2] Observatoire du bénévolat – Fiches d'information : Engagement bénévole ou volontaire au sein d'associations et d'organisations, Édition 2020
[3] Freitag, M., Bundi, P., & Flick Witzig, M. (2019). Milizarbeit in der Schweiz. Zahlen und Fakten zum politischen Leben in der Gemeinde. NZZ Libro.

sensible depuis 2017[4]. Selon les organisations du Réseau bénévolat, les défis de l'engagement bénévole sont d'une part liée à l'évolution démographique (vieillissement de la population ; la relève des personnes bénévoles atteignant l'âge de la retraite n'étant pas systématiquement assurée[5]). D'autre part, les tendances structurelles telles que la flexibilité, la mobilité, l'individualisme et le gommage des frontières entre travail rémunéré et le temps libre a augmenté la diversité des attentes des bénévoles qui sont intéressé-e-s par des missions courtes et sans engagement (ibid.).

En tant qu'organisation de jeunesse, nous sommes par conséquent de l'avis qu'il est nécessaire d'avoir une promotion ciblée et nationale du travail de bénévolat. Notons également que les jeunes y contribuent de manière significative : un quart des personnes âgées de 15 à 24 ans s'engagent bénévolement, et ce en moyenne plus de 4 heures par semaine[6]. Afin de profiter du grand potentiel des non-bénévoles (40% des jeunes qui ne s'engagent pas encore souhaiteraient le faire), il faut encourager la compatibilité entre travail, famille et bénévolat[7]. Cette conclusion est confirmée dans une autre étude selon laquelle 67.9% des personnes interviewées ont besoin de « plus de temps » comme condition pour un futur engagement institutionnalisé. Les exigences élevées et la pression de la performance dans la formation et le travail rendent de plus en plus difficile l'engagement bénévole des jeunes. La mise en place du congé jeunesse avait donc pour but d'assurer du temps d'engagement supplémentaire aux apprenti-e-s et aux jeunes travailleur-euse-s qui étaient défavorisé-e-s en comparaison aux étudiant-e-s.

Étendre le congé jeunesse à dix jours est par conséquent une mesure sensée et effective. Le Parlement fédéral est du même avis. La motion inter-partisane 23.3734 « Pour un congé jeunesse de deux semaines » est à l'origine de ce changement législatif ; elle a été adoptée sans aucune opposition dans les deux chambres.

La FSPJ soutient donc l'extension à dix jours du congé jeunesse. Elle permettra de :

1. **Favoriser l'engagement politique à long terme des jeunes**

En contribuant à abaisser le seuil de participation aux activités bénévoles, comme la participation aux parlements des jeunes et à leurs projets, le congé jeunesse en renforce l'inclusivité. Il incitera davantage de jeunes, issu-e-s de catégories diverses de la population à développer un intérêt pour la politique et à être plus enclin-e-s, par la suite, à poursuivre leur engagement politique. Par ailleurs, comme la plupart de ces jeunes se trouve dans une phase très active de leur vie, ces engagements doivent être facilement compatibles avec d'autres activités. Faciliter l'exercice de ces activités revient au final à promouvoir la relève pour le système de milice suisse[8].

2. **Favoriser l'intégration dans la société et à la vie démocratique**

Le travail bénévole améliore l'intégration au sein de la société, car il est exercé dans le voisinage immédiat ou le quartier (21%), le lieu de résidence (61%) ou dans le canton (44%)[9]. En assurant des lieux de socialisation, il assure également une formation démocratique. Celle-ci s'avère cruciale pour que les jeunes générations participent davantage aux institutions politiques locales, cantonales ou nationales.

3. **Favoriser la santé physique et psychique**

L'engagement bénévole a un effet positif sur la santé physique et psychique des jeunes. Sur le volet physique, cet engagement bénévole permet souvent aux jeunes de quitter pendant quelques jours leur environnement de travail sédentarisé. Cela réduit ainsi sensiblement les risques de maladies chroniques propres à ce nouveau climat de travail (diabète, obésité, etc.). Ensuite, il permet aux jeunes d'obtenir des outils pour mieux gérer leur stress. Cette meilleure gestion du stress assure un mode de vie plus durable et un meilleur sommeil, diminuant les risques de certaines maladies.

[4] Fédération des Parlements des Jeunes (FSPJ), Monitoring de la jeunesse et de la politique, 2023
[5] Réseau suisse du bénévolat, Manifeste en faveur de la promotion nationale et de l'engagement bénévole, 17 novembre 2020
[6] Office fédérale de la statistique, Le travail bénévole en Suisse en 2020, Neuchâtel, 2021
[7] Lambrecht Markus, Fischer Adrian et Stamm Hanspeter, Observatoire du bénévolat en Suisse 2020, Édition Seismo
[8] Fédération Suisse des Parlements des Jeunes FSPJ Étude PJ Parlements des jeunes en Suisse, 2023
[9] Lambrecht Markus, Fischer Adrian et Stamm Hanspeter, Observatoire du bénévolat en Suisse 2020, Édition Seismo

4. Permettre la pérennisation des organisations de jeunesse

Le recul de l'engagement bénévole a un effet direct sur le dynamisme et la bonne santé de certaines organisations de jeunesse. Celles-ci existent depuis des décennies et occupent une fonction centrale pour l'accompagnement des jeunes dans la vie active. En raison d'une diminution de participation, elles peuvent être en grande difficulté pour maintenir l'ensemble de leurs activités, étant hautement dépendantes de l'engagement bénévole. L'extension à dix jours du congé jeunesse représente une opportunité pour ces organisations qui pourront être aidées par des bénévoles bénéficiant avec l'extension à dix jours de plus de temps.

5. Favoriser l'intégration au monde économique

Le bénévolat transmet d'importantes compétences personnelles, sociales, stratégiques et méthodiques, qui se révèlent précieuses également sur le lieu de travail : les jeunes apprennent à coordonner des projets, développent leur sens des responsabilités et leur esprit d'équipe, apprennent à gérer le stress et participent à diverses formations continues. Ces compétences acquises démontrent la relation gagnant-gagnant entre les jeunes et leurs employeur-euse-s. Le bénévolat permet aux jeunes d'accéder à des possibilités de formation et de développer des compétences qui sont non seulement utiles pour leur développement personnel, mais qui peuvent également être mises en pratique sur leur lieu de travail. Les bénévoles en sont également conscient-e-s : 40,3 % citent l'élargissement de leurs connaissances et de leur expérience comme raison de leur engagement, 34,7 % le développement personnel, 30,9 % l'entretien de leur réseau et 10 % s'engagent également parce que cette activité est utile pour leur carrière professionnelle[10].

La Fédération Suisse des Parlements des Jeunes salue pleinement cette révision et est convaincue que les deux aspects de cette réforme (prolongement à dix jours et extension du champ d'application) sont positifs.

La FSPJ estime cependant que la prolongation du congé jeunesse ne pourra atteindre son objectif que si les autorités s'engagent à en renforcer la visibilité et l'usage, actuellement très faible. Un meilleur recours à cet instrument serait dans l'intérêt de toute la société, car il favorise l'engagement bénévole, la cohésion sociale et la participation civique. La FSPJ appelle en outre à préserver une définition large du champ d'application, englobant toutes les formes d'engagement non lucratif. Restreindre le congé aux seules activités sportives ou culturelles reviendrait à exclure des engagements syndicaux, politiques ou associatifs qui contribuent tout autant au vivre-ensemble et à la vitalité démocratique.

Enfin, la FSPJ tient à rappeler qu'un engagement volontaire des jeunes ne peut s'épanouir que si les conditions-cadres sont favorables. Or, l'incertitude financière qui pèse sur le soutien fédéral aux organisations de jeunesse fragilise massivement leur travail quotidien et compromet leurs activités à long terme. À cela s'ajoutent des obstacles administratifs croissants, qui poussent à une professionnalisation coûteuse et freinent sensiblement le bénévolat.

Dans un système politique de milice comme le nôtre, où la démocratie repose sur la participation active des citoyennes et citoyens, il est dans l'intérêt de l'ensemble de la société de garantir des conditions-cadres solides et accessibles pour l'engagement des jeunes. Restreindre ce droit ou affaiblir le soutien structurel reviendrait à fragiliser une culture de participation qui fait la force de la Suisse.

Avec nos salutations distinguées,

Adriano Conte
Co-Président

Florian Mottier
Co-Directeur

[10] Office fédérale de la statistique, Le travail bénévole en Suisse en 2020, Neuchâtel, 2021